

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

13 AVRIL 2021

PRESENTS : CAZABONNE Christian, LENGAGNE Caroline, DUMAS Eric, FOISSAC Gérald , CLAVIERES Claude, SICART Fabienne ,CARON Fabrice, FERREIRA Anaïs , FERREIRA David, DESTAL Marie Claude, WISS Rosanna, GODIN Chantal, NAZON Philippe.

EXCUSES : ROUQUIE Sophie pouvoir à DUMAS Eric, MOULY Olivier pouvoir à SICART Fabienne.

Compte tenu des consignes sanitaires actuelles, est décidée la tenue à huis clos du conseil municipal.

Désignation de la secrétaire de séance : WISS Rosanna.

Extraits des délibérations

Vote du compte administratif et compte de gestion 2021 :

Le conseil Municipal , réuni sous la présidence de Christian CAZABONNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Caroline LENGAGNE, a reconnu la sincérité des restes à réaliser et a voté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		261 865.31		162 152.45		424 017.76
Opérations exercice	176 125.81	171 814.91	322 126.78	369 586.06	498 252.59	541 400.97
Total	176 125.81	433 680.22	322 126.78	531 738.51	498 252.59	965 418.73
Résultat de clôture		257 554.41		209 611.73		467 166.14
Restes à réaliser	197 016.67				197 016.67	
Total cumulé	197 016.67	257 554.41		209 611.73	197 016.67	467 166.14
Résultat définitif		60 537.74		209 611.73		270 149.47

Vote du budget 2021 :

Monsieur le maire présente le budget primitif pour l'année 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	572 499,73 €
Section d'investissement	307 804,41 €

Vote à l'unanimité.

Vote des taxes de contributions directes 2021 :

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal la réforme fiscale qui en application de l'article 16 de la loi de finance 2020, fait fusionner les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sont affectées dès 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité les taux de taxes comme suit pour 2021 :

	BASES	TAUX	PRODUITS VOTES
TFB	644 249	39,51	255906
TFNB	9141	144,56	12866
		TOTAL	268772

Devis parvis mairie :

Concernant, l'aménagement devant la mairie, Monsieur le maire nous informe qu'il y a lieu de créer un passage piétons surélevé, ainsi qu'une place mobilité réduite pour faciliter l'accessibilité à la mairie. Il a été retenu le devis présenté par l'entreprise EIFFAGE, pour un montant de 14338,60 € HT. Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité ce devis.

Demande Subvention amende de police

Toujours inhérent à ses travaux, une subvention amende de police sera demandée, afin de créer une place PMR , et le passage piéton surélevé devant la mairie. Cette subvention s'élevant à 25 pour cent est votée à l'unanimité.

Suppression des régies :

Mr le maire informe le conseil municipal de la suppression des régies recettes pour les photocopies /fax et broyages des déchets verts. Les paiements se feront par titres. Le public bénéficiera de la gratuité des copies jusqu'à 10 copies par an, au-delà une facture sera éditée à la fin de l'année. Pour les associations, les copies seront comptabilisées et seront facturées à partir de 500 copies.

Le conseil vote cette suppression à l'unanimité.

Approbation des nouveaux statuts du SIFA et adhésion de la commune de L'HOSPITALET

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modifications des statuts du SIFA, ainsi que l'adhésion de la commune de l'Hospitalet.

Pacte de gouvernance :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le pacte de gouvernance 2020/2026 du Grand Cahors. Le but de ce pacte étant d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Modification de la délibération N°2021/03 du 15 février 2021 :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération N2021/03 du 15 février 2021, afin de préciser la terminologie; la vente d'une partie de la parcelle B131 porte sur une partie désaffectée du chemin communal.

Le conseil vote à l'unanimité ces délibérations.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe le conseil municipal des avancées du projet cœur de village. Ce projet pourra bénéficier d'une aide budgétaire par le département, et pourrait également être soutenu financièrement par le Grand Cahors.

Il est évoqué la fin de la mise aux normes de l'école de Crayssac, en ce qui concerne les points d'eau et les sanitaires, ainsi que la réfection électrique au foyer rural.

FIN DE SEANCE.